VITICULTEURS: 2 nouvelles marques pour les crémants de Bourgogne

Deux marques communautaires ont été déposées dans le cadre de la nouvelle segmentation proposée par l'UNION DES PRODUCTEURS ET ELABORATEURS DE CREMANT DE BOURGOGNE / **T :** 03.80.22.32.50. Baptisées Eminent et Grand Eminent, leur utilisation est réservée aux seuls crémants de Bourgogne et correspondent aux deux catégories plus restrictives définies à partir du cahier des charges actuel de l'appellation. La première des Eminents de Bourgogne s'est déroulée le 19 mars dernier avec le but d'évaluer les qualités intrinsèques et extrinsèques. Un jury de 150 personnes, professionnels et consommateurs, ont dégusté les produits. www.cremants.com